



**INSTRUMENT EUROPÉEN
DE VOISINAGE ET DE PARTENARIAT**

MAROC

**PROGRAMME INDICATIF NATIONAL
2007 – 2010**

Table des Matières

Table des Matières	1
1. UE-MAROC : DOCUMENT DE STRATEGIE PAYS	3
2. BUDGET INDICATIF	3
3. PRESENTATION DES PROGRAMMES	4
3.1. PRIORITE SOCIALE	4
3.1.1. Appui à l'initiative Nationale pour le développement Humain (INDH)	4
3.1.2. Programme d'Appui à la stratégie nationale d'alphabétisation et d'éducation non formelle	7
3.1.3. Programme d'appui à la politique sectorielle d'éducation	10
3.1.4. Appui à la consolidation de la couverture médicale de base	13
3.1.5. Appui sectoriel à la santé	16
3.2. PRIORITE GOUVERNANCE/ DROITS DE L'HOMME	18
3.2.1. Appui au Ministère de la Justice	18
3.2.2. Appui à la mise en œuvre des recommandations de l'Instance Equité et Réconciliation (IER)	21
3.3. PRIORITE APPUI INSTITUTIONNEL	23
3.3.1. Achèvement de la réforme de l'administration publique	23
3.3.2. Programme d'Appui au Plan d'Action (PAPA)	24
3.4. PRIORITE ECONOMIQUE	26
3.4.1. Secteur privé : programme de Promotion des Investissements et des Exportations du secteur industriel marocain	26
3.4.2. Formation professionnelle	28
3.4.3. Appui au secteur agricole	31
3.4.4. Extension Projet Rocade	32
3.4.5. Désenclavement de populations isolées : Infrastructures routières sociales	35
3.4.6. Secteur Energie : Appui à la réforme du secteur énergétique au Maroc	38
3.5. PRIORITE ENVIRONNEMENT	41
3.5.1. Appui au FODEP	41
3.5.2. Assainissement des eaux	43
4. TABLEAU DES ENGAGEMENTS PIN 2007-2010	47

1. UE- MAROC : DOCUMENT DE STRATEGIE PAYS

Les objectifs généraux de la coopération Maroc-UE sont déterminés par l'Accord d'Association signé par l'UE et le Royaume du Maroc en 1996, ainsi que par le Plan d'Action adopté dans le cadre de la Politique de Voisinage.

Les objectifs concrets de la coopération entre l'Union européenne et le Royaume du Maroc au titre de la période 2007-2010 sont repris dans le document de stratégie pays (DSP). Le Programme Indicatif National (PIN) 2007-2010 tient compte également des priorités retenues dans le cadre de la politique nationale marocaine. Les priorités à financer par l'UE doivent ainsi s'insérer dans celles prévues et décidées par le Gouvernement marocain.

Ce PIN propose des opérations à financer au titre de l'enveloppe nationale accordée dans le cadre de l'Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat. Il a vocation à guider les opérations d'identification et de formulation des programmes, en décrivant les objectifs généraux des opérations, ainsi que les résultats attendus.

Le présent PIN fera l'objet d'une revue mi-parcours prévue en 2008, qui pourra mener à l'introduction de nouveaux programmes et à des réallocations budgétaires à l'intérieur du PIN, en fonction de l'expérience récente et à la lumière des évolutions du contexte local, des évolutions dans le cadre des PEV/PAV et du nouveau contexte de la zone de libre échange, et aussi tiendra compte des besoins de renforcement des institutions environnementales. Les bonifications d'intérêt peuvent accroître les investissements des établissements internationaux de financement dans les secteurs de l'environnement, de l'énergie et du transport, comme cela est expliqué dans le document de stratégie. Les bonifications d'intérêt en faveur des investissements dans le secteur de l'environnement seront vivement encouragées dans l'objectif d'atteindre au moins un montant similaire à celui du passé.

2. BUDGET INDICATIF

Le montant pour les quatre années du PIN 2007-2010 est de 654 millions €.

Fait pour répondre aux fortes attentes qui existent dans le cadre de la coopération financière entre le Royaume du Maroc et l'UE, le PIN présenté ici est ambitieux, tant du point de vue du nombre des secteurs à appuyer que de l'importance de ces mêmes secteurs. Une attention particulière dans la préparation de ces programmes sera indispensable en vue d'assurer une bonne mise en œuvre.

Pour la mise en œuvre de ces programmes, il pourra être fait appel à plusieurs instruments. En particulier, ce PIN suppose un recours à des facilités d'ajustement sectoriel. L'utilisation de cet instrument, qui consiste en une aide budgétaire directe, est conditionnée par une gestion rigoureuse des finances publiques. L'utilisation des

bonifications d'intérêt est également possible car elles peuvent avoir un effet de levier sur les investissements des institutions financières internationales dans les secteurs de l'environnement, de l'énergie et du transport, comme expliqué dans le document de stratégie nationale.

Le PIN 2007-2010 se propose de poursuivre le soutien aux réformes, à la mise à niveau et à la diversification de l'économie. D'autres conclusions pour la programmation incluent la prise en compte de l'impact social des réformes économiques sur les populations vulnérables, la mise à niveau de l'agriculture, la consolidation de la gouvernance et des droits de l'homme, la promotion des droits de la femme. Avec le programme PAPA, des actions destinées à amorcer la mise en œuvre des Plans d'action dans le cadre de la nouvelle Politique européenne de voisinage (PEV) pourront être prises en charge, notamment par la poursuite de la mise en place de jumelages institutionnels.

Les nouvelles orientations de la politique de l'UE, telles que la Politique européenne de voisinage, la Communication de la Commission sur la promotion des droits de l'homme, l'Agenda de Doha de 2001 et les engagements pris à Johannesburg en 2002, de même que la dimension sociale des réformes économiques vis-à-vis des populations vulnérables, ont été prises en compte.

Le PIN 2007-2010 se concentrera sur les priorités ci-dessous. Toutes ces priorités d'intervention répondent aux objectifs de la Politique européenne de voisinage et sont inscrites dans le Plan d'Action Voisinage UE-Maroc.

3. PRESENTATION DES PROGRAMMES

3.1. PRIORITE SOCIALE

3.1.1. Appui à l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH)

a) Contexte et justification

Malgré les efforts importants réalisés en matière de développement et d'action sociale, le Maroc souffre encore de déficits sociaux préoccupants, qui peuvent être illustrés comme suit :

Education : Le taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus est de 40%, soit environ 10 millions de personnes, et atteint jusqu'à 60.5% en milieu rural (75 % pour les femmes en milieu rural). Près de 1.5 millions d'enfants sous obligation scolaire (6-15 ans) ne sont pas scolarisés, chiffre qui s'accroît quand il s'agit des filles.

Santé: La mortalité infantile est de 40‰, tandis que la mortalité maternelle est de 227/100.000 naissances vivantes, des taux parmi les plus élevés de la région.

Précarité et exclusion sociale : Selon la carte communale de la pauvreté établie par le Haut Commissariat au Plan, 600 communes rurales auraient un taux de pauvreté supérieur à 22%. En outre, 2% de la population urbaine serait en situation de précarité, dont 1.3 % de précarité extrême. On recense actuellement 706 quartiers non réglementaires (soit 405 000 ménages), 933 bidonvilles (soit 230 000 ménages) et 400 quartiers sous-équipés.

Chômage: Le taux de chômage national atteint 10.8% de la population active en 2004, mais il est de 18.4% au niveau urbain et de 30% au niveau des jeunes, qu'ils soient diplômés ou non.

Personnes handicapées: Les personnes handicapées représentent 5,12% de la population totale, soit 1,5 million de personnes (enquête nationale sur le handicap, Secrétariat d'Etat à la Famille, à l'Enfance et aux Personnes Handicapées, 2005).

En ligne avec les Objectifs de Développement pour le Millénaire (OMD), l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH), lancée par SM le Roi en mai 2005, a pour objectif de **faire face à certains défis, dont :**

- Réduire la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale,
- Instaurer une dynamique en faveur du développement humain,
- Reconnaître la dignité de l'Homme,
- Renforcer la cohésion sociale.

L'INDH se basera sur une démarche territorialisée. Son programme d'action s'étend sur les 5 prochaines années **à partir de 2006, avec un programme prioritaire en 2005**, et cible, à présent, 250 quartiers pauvres périurbains des grandes villes du Maroc et plus de 400 communes rurales avec les indicateurs sociaux les plus faibles. Le Gouvernement compte établir des synergies entre tous les départements ministériels, les instances administratives au niveau local et la société civile. Il y a lieu de souligner que L'INDH ne se substitue pas aux programmes sectoriels ou aux plans de développement économique et social des collectivités locales, mais elle vient renforcer leur cohérence et les rendre convergents.

b) Objectifs

Renforcer l'action de l'Etat et des collectivités locales dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, l'exclusion sociale, la précarité, ainsi que de la lutte contre les facteurs de risques sociaux, créant ainsi une dynamique de développement humain et renforçant le capital humain et la cohésion sociale du pays.

c) Résultats attendus

- Réduction de la pauvreté en milieu rural, urbain et périurbain
- Renforcement de la cohésion sociale.
- L'insertion des jeunes dans le travail, le milieu professionnel et les activités publiques (socioculturelles et sportives) devra être renforcée.
- La gouvernance locale dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, contre l'exclusion sociale et contre la précarité devra être renforcée.
- Facilitation de l'accès des personnes vulnérables (orphelins, handicapés, femmes chefs de foyer etc...) aux services sociaux.
- **Un renforcement de la promotion et de la protection des droits de l'homme** devrait être atteint, notamment par la voie de l'amélioration des indices sociaux en matière d'éducation et de santé.

Une attention particulière devrait en particulier être consacrée aux régions qui, dans les recommandations du rapport IER, apparaissent comme ayant été insuffisamment prises en compte.

d) Description du programme

Le Gouvernement marocain a élaboré une Stratégie comportant une articulation institutionnelle avec les collectivités locales et les autres partenaires associés.

Quatre programmes prioritaires ont été identifiés pour la période 2006-2010 :

- A - Programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural.
- B - Programme de lutte contre l'exclusion sociale en milieu urbain.
- C - Programme de lutte contre la précarité.
- D - Programme transversal

L'enveloppe budgétaire envisagée pour la mise en œuvre de ces programmes prioritaires est de 10 milliards de dirhams sur 5 ans (2006-2010). La répartition des contributions (recettes), versées dans un compte d'affectation spéciale, se présente comme suit :

- Budget général de l'Etat : 6 milliards de dirhams
- Collectivités locales : 2 milliards de dirhams
- Coopération internationale : 2 milliards de dirhams

Le dispositif institutionnel prévu pour la mise en œuvre de l'INDH est le suivant :

Au niveau local : des comités locaux de développement humain seront mis en place, comprenant des élus, des représentants des services locaux et des associations. Ces comités auront pour mission :

- l'élaboration de l'Initiative Locale de Développement Humain (ILDH) ;
- la mise en œuvre opérationnelle des projets et actions retenus au niveau local.

Au niveau provincial : des comités provinciaux de développement humain seront mis en place, comprenant des élus, les représentants des services déconcentrés et des associations. Ces comités auront pour mission :

- la validation de l'Initiative Locale pour le Développement Humain – la contractualisation ;
- le déblocage des fonds – supervision ;
- la maîtrise d'œuvre : confiée de manière contractuelle aux services déconcentrés, établissements publics, collectivités locales, associations, secteur privé.

Au niveau régional

- cohérence globale des ILDH ;
- convergence des programmes avec l'Initiative Nationale pour le Développement humain ;
- pilotage du programme de lutte contre la précarité.

Au niveau central

- **Comité interministériel** stratégique de développement humain, présidé par le Premier Ministre, composé des membres du Gouvernement et des établissements et organismes publics.
- **Comité de Direction**, présidé par le Premier Ministre et composé des départements de l'Intérieur, des Finances, du Développement social et du Développement rural.

Le rôle du niveau central est de définir le cadrage budgétaire, de fixer l'allocation des ressources, d'assurer le suivi général des indicateurs de développement humain et d'effectuer l'évaluation générale de l'INDH, d'assurer la communication institutionnelle et la promotion de la coopération internationale.

L'INDH offre une capacité de financement additionnelle pour soutenir 4 types d'activités correspondant aux actions de développement humain :

- Activités génératrices de revenus
- Soutien à l'accès aux équipements et services sociaux de base
- Soutien aux actions d'animation sociale, culturelle et sportive.
- Soutien au renforcement de la gouvernance et des capacités locales.

Dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, c'est la première fois dans l'histoire du pays que le Maroc développe une stratégie à moyen terme d'une telle envergure.

Cette Stratégie gouvernementale fait appel à la participation budgétaire de la coopération internationale à hauteur d'environ 190 millions € en cinq ans. Le programme communautaire devrait se traduire principalement par un appui politique et financier sous certaines conditions (mécanismes de contrôle des fonds mis à disposition, dialogue approfondi en matière de lutte contre la pauvreté, mécanismes de suivi des résultats escomptés, etc...) à l'initiative nationale dans son ensemble, car elle rentre dans les priorités politiques de l'UE à l'égard du Maroc.

g) Budget indicatif/année d'engagement

60M€ / 2007

3.1.2. Programme d'appui à la stratégie nationale d'alphabétisation et d'éducation non formelle

a. Contexte et justification

L'analphabétisme et la non scolarisation ou la déscolarisation des enfants et des jeunes demeurent une réalité quotidienne pénalisant une grande partie de la population marocaine. Malgré les efforts déployés pour lutter contre ces fléaux, des défis très importants demeurent. Le Maroc a un taux d'analphabétisme de la population âgée de 10

ans et plus de 43%, soit environ 10 millions de personnes, et qui atteint jusqu'à 60.5% en milieu rural (46% hommes et 74.5% femmes). D'autre part, près de 1.5 millions d'enfants sous l'obligation scolaire (6-15 ans) sont en dehors de l'école, soit parce qu'ils n'ont jamais été scolarisés soit parce qu'ils ont quitté l'école avant la fin de la scolarité obligatoire. Ces taux sont parmi les plus élevés des partenaires du processus euro méditerranéen.

Le gouvernement marocain a retenu la lutte contre l'analphabétisme et l'éducation non formelle comme priorités nationales, et c'est dans ce cadre qu'un Secrétariat d'Etat chargé de l'Alphabétisation et de l'Education non Formelle a été créé en novembre 2002. L'importance accordée par le Maroc à l'alphabétisation et à l'éducation non formelle a été réaffirmée dans la nouvelle Initiative Nationale pour le Développement Humain.

Le Maroc a développé une stratégie d'alphabétisation et d'éducation non formelle à moyen terme. Cette stratégie sectorielle est cohérente avec une politique moderne de développement. Le Maroc prépare actuellement dans le cadre de son programme de réforme de l'administration publique un cadre de dépenses à moyen terme qui chiffre le coût global de mise en œuvre de la réforme éducative.

La Stratégie d'alphabétisation et d'éducation non formelle adoptée par le Gouvernement en 2004 a pour objectifs :

- La réduction du taux d'analphabétisme à moins de 20% en 2010 ;
- L'éradication quasi-totale du phénomène en 2015 ;
- La baisse du taux d'analphabétisme à moins de 10% à l'horizon 2010 chez la population active.
- Assurer l'éducation pour tous.

b. Objectif

L'objectif du programme de la CE est d'appuyer la mise en œuvre de la stratégie d'alphabétisation et d'éducation non formelle. Il contribuera aussi à une meilleure intégration des citoyens dans leur environnement social, économique, politique et culturel.

c. Résultats attendus

A titre indicatif:

- Les capacités des ONG opérant dans le domaine de l'alphabétisation sont renforcées et leur action est professionnalisée ;
- Le taux d'analphabétisme des populations cibles est réduit et leur intégration socio-économique est améliorée.
- Le Secrétariat d'Etat dispose d'un dispositif de formation structuré pour la mise à niveau du personnel chargé de l'alphabétisation (opérateurs publics, privés et des associations) ;
- La qualité des programmes d'alphabétisation est améliorée.

- La scolarisation des enfants les plus vulnérables au niveau de l'enseignement primaire est généralisée ;
- Les enfants non scolarisés ou déscolarisés ont accès à une école de la deuxième chance en vue de leur insertion dans l'école formelle ou dans la formation professionnelle ;
- Les inégalités en éducation entre filles et garçons sont réduites.
- Le taux d'abandon scolaire est réduit ;
- Les enfants plus vulnérables bénéficient d'un soutien éducatif ;
- La qualité des programmes de soutien éducatif est améliorée ;
- La gestion et l'évaluation des programmes de soutien scolaire sont améliorées.
- Les responsables chargés de la conception, la supervision, la coordination et la gestion des programmes d'intervention en alphabétisation et en éducation non formelle disposent d'approches et d'outils méthodologiques appropriés pour la réalisation de ses tâches.

Dans tous ces axes, une attention particulière sera donnée à l'encouragement de l'alphabétisation des femmes, de la scolarisation des filles, ainsi qu'à la participation des enseignants et des cadres aux programmes de formation.

d. Indicateurs

La réalisation des objectifs et des résultats pourra être appréciée par les indicateurs suivants :

- Taux d'analphabétisme (désagregés par sexe) .
- Nombre de néo-alphabètes ayant reçu un appui pour la mise en place d'actions génératrices de revenus ;
- Nombre d'enfants (désagregés par sexe) ayant bénéficié de l'école de deuxième chance et ayant été insérés dans l'école formelle ou dans la formation professionnelle ;

e. Description succincte du programme

Sur la base de la stratégie d'alphabétisation et d'éducation non formelle, le programme communautaire se traduira principalement par un appui au Secrétariat d'Etat chargé de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle visant les deux axes suivants :

Axe 1 « Alphabétisation et post-alphabétisation » :

Afin de contribuer à l'amélioration et à l'extension des programmes d'alphabétisation, l'appui communautaire agira sur deux volets complémentaires : a) le soutien à la mise à niveau et à la certification des ONG opérant dans le domaine de l'alphabétisation ; b) la formation des formateurs (opérateurs publics et privés et associations).

Axe 2 « Education Non Formelle » :

Appui aux programmes d'éducation non formelle, de soutien éducatif, et « l'école de la deuxième chance » pour donner un soutien pédagogique aux enfants en plus grand danger d'exclusion ou se trouvant hors du système d'éducation.

Axe 3 « Appui institutionnel au Secrétariat d'Etat »

Renforcement des capacités du Secrétariat d'Etat ainsi que des Académies Régionales de l'Education et de la Formation (AREF) et des Délégations provinciales, à travers une amélioration des capacités institutionnelles, techniques et de gestion et des capacités de développement des partenariats, notamment avec la société civile et les entreprises.

f. Maître d'œuvre

Le Ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique (MEEFR) - Secrétariat d'Etat pour l'alphabétisation et l'éducation non formelle en collaboration étroite avec les AREF, les Délégations provinciales et les établissements.

g. Bénéficiaires

Les bénéficiaires du programme sont : le Secrétariat d'Etat pour l'alphabétisation et l'éducation non formelle ; les AREF et les DPE ; le personnel de l'éducation ; les organisations non gouvernementales, les enfants non scolarisés ou déscolarisés, les adultes analphabètes, et leurs familles.

h. Conditions spécifiques

L'appui communautaire est lié à la poursuite des efforts de la réforme de l'éducation et à la volonté du gouvernement de poursuivre une coordination multilatérale avec les bailleurs de fonds. Compte tenu des besoins pour mettre en œuvre la stratégie nationale, l'appui communautaire aura un caractère additionnel.

i. Budget / Année d'engagement

17M€ / 2007

3.1.3. Programme d'appui à la politique sectorielle d'éducation

a. Contexte et justification

Le système d'éducation constitue un élément clé de la stratégie de développement économique et sociale du Maroc. Il existe un lien indéniable entre un accès et une participation limités à l'éducation et à la formation et l'exclusion sociale. L'éducation est un droit fondamental et un moyen indispensable pour le développement et la protection d'autres droits de l'homme puisqu'elle contribue de manière notable à la santé, à la sécurité, au développement économique et à la participation dans l'activité sociale et politique. D'autre part, le nouveau contexte mondial met le Maroc directement en compétition avec d'autres pays ayant un revenu par habitant similaire, mais dont le

capital humain est plus développé et plus polyvalent. Le système éducatif marocain est par conséquent à un tournant décisif.

Le Maroc qui était classé au 117^{ème} rang mondial selon l'Indicateur de Développement humain (IDH) en 1995, se retrouve au 125^{ème} parmi 177 en 2004. Ce sont notamment les faibles scores induits par la faiblesse du PIB par tête d'habitant et les taux bas d'alphabétisation des adultes et de scolarisation combinée du primaire au supérieur, qui handicapent fortement le Maroc en matière de développement humain.

Malgré les efforts consentis par le Maroc, des défis très importants demeurent :

- Le taux de scolarisation des enfants âgés de 6 à 11 ans est de 93% (89% en milieu rural).
- Le taux de scolarisation des enfants âgés de 12 à 14 ans est de 70.6% (51.6% en milieu rural)
- Le taux de scolarisation des enfants âgés de 15 à 17 ans reste globalement à 44.3%.
- Le taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus est de 43%, soit environ 10 millions de personnes, et atteint jusqu'à 60.5% en milieu rural (46% hommes et 74.5% femmes).
- Près de 1.5 millions des enfants sous l'obligation scolaire (6-15 ans) sont en dehors de l'école. 80% des enfants non scolarisés ou déscolarisés sont du milieu rural (58.4% de ces enfants sont des filles).

Le gouvernement marocain a placé l'éducation et la formation au centre des préoccupations nationales en faisant de l'éducation sa première priorité nationale pour la décennie 2000-2009. Il a donné une forte impulsion au système éducatif exprimé dans la **Charte nationale d'éducation et de formation**, dans le **Cadre stratégique de développement du système éducatif**. L'importance accordée par le Maroc à l'éducation a été réaffirmée dans l'Initiative Nationale de Développement Humain.

Ces stratégies sectorielles sont cohérentes avec une politique moderne de développement des ressources humaines. Le Maroc prépare actuellement dans le cadre de son programme de réforme de l'administration publique un cadre de dépenses à moyen terme qui chiffre le coût global de mise en œuvre de la réforme éducative et a déjà développé un cadre de dépenses simplifié pour le sous-secteur de l'éducation de base dans le cadre du programme communautaire « Soutien à l'éducation de base, Phase II ».

b. Objectif

L'objectif du programme est d'appuyer la mise en œuvre du cadre stratégique pour le développement du système éducatif. Il contribuera ainsi à améliorer le niveau qualitatif des ressources humaines de l'ensemble du pays pour une meilleure préparation aux mutations sociales et économiques. En outre, à moyen terme, le programme contribuera à rehausser la qualité de vie générale de la personne et à renforcer la protection des droits de l'homme et, donc, la stabilité sociale et politique.

c. Résultats attendus

- L'éducation primaire est généralisée et l'enseignement secondaire et qualifiant est étendu. A cette fin, une réduction importante des échecs et de l'abandon scolaire sera nécessaire aux différents niveaux éducatifs.
- Les curricula sont révisés, notamment au niveau du collégial et du secondaire qualifiant.
- Le personnel de l'éducation est formé.
- Des projets d'établissement scolaires sont mis en œuvre.
- L'utilisation des technologies de l'information et de la communication est développée.
- Les capacités institutionnelles, techniques et de gestion du système éducatif, notamment au niveau des AREF, sont renforcées.
- Le partenariat avec la société civile est développé.

d. Indicateurs

La réalisation des objectifs et des résultats sera appréciée sur la base des indicateurs suivants :

- Taux de scolarisation et d'échec (désagrégés par sexe) du primaire, du collégial et du secondaire qualifiant.
- Nouveau curricula disponible au niveau du collégial et du secondaire qualifiant.
- Nombre du personnel de l'éducation ayant bénéficié d'une formation.
- Pourcentage d'écoles ayant un projet d'établissement.
- Pourcentage d'écoles disposant des équipements en technologies de l'information et de la communication.

e. Description succincte du programme

Sur la base du Cadre stratégique du secteur de l'éducation et de la Stratégie d'alphabétisation et d'éducation non formelle, le programme communautaire se traduira principalement par un appui à un nombre des AREF parmi les plus vulnérables visant les trois axes suivants :

Axe 1 : Généralisation et élargissement de la scolarisation : afin de contribuer à une généralisation et à un élargissement effectif de la scolarisation, l'appui communautaire poursuivra les efforts consentis précédemment à travers le programme « Soutien à l'Education de Base » (MEDA) sur l'éducation formelle (primaire, collégial et secondaire qualifiant).

Axe 2 : Amélioration de la qualité de l'éducation formelle à travers un appui général à la poursuite de la réforme des curricula et un appui aux AREF retenues pour la formation du personnel de l'éducation, le renforcement des projets d'établissement scolaires et le développement de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

Axe 3 : Gouvernance et renforcement de la décentralisation et de la déconcentration, à travers une amélioration des capacités institutionnelles, techniques et de gestion du système éducatif, notamment au niveau des AREF, et le développement d'un partenariat avec la société civile.

Dans tous ces axes, une attention particulière sera donnée à l'encouragement de la scolarisation des filles.

Les modalités de financement seront définies lors de l'identification : l'appui budgétaire sectoriel sera privilégié, si les conditions sont réunies.

f. Maître d'œuvre

Le Ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique (MEEFR) - Département de l'Education nationale et Secrétariat d'Etat pour l'alphabétisation et l'éducation non formelle en collaboration étroite avec les AREF retenues.

g. Bénéficiaires

Les bénéficiaires du programme sont : le MEEFR - Département de l'Education nationale et Secrétariat d'Etat pour l'alphabétisation et l'éducation non formelle ; les AREF retenues et les DPE ; le personnel de l'éducation ; les élèves, les familles des élèves et la société civile.

h. Conditions spécifiques

L'appui communautaire est lié à la poursuite des efforts de la réforme de l'éducation et à la volonté du gouvernement de poursuivre une coordination multilatérale avec les bailleurs de fonds.

i. Budget / Année d'engagement
39M€ / 2009 et 54M€ / 2010

3.1.4. Appui à la consolidation de la couverture médicale de base

a. Contexte et justification

Le gouvernement marocain a engagé depuis plusieurs années une importante réforme du secteur de la santé comportant 3 volets majeurs que sont la décentralisation / déconcentration des services de santé par la mise en place de régions sanitaires, la mise à niveau des hôpitaux dans le cadre de la réforme hospitalière, et enfin la réforme du financement et de la couverture médicale de base (Assurance Maladie Obligatoire – AMO - et Régime d'Assistance Médicale -RAMED).

Le volet de la réforme portant sur le système de financement de la santé et de l'assurance maladie, comprenant la mise en place d'un système de financement à travers l'extension de l'assurance maladie obligatoire (AMO) et l'institution d'un régime d'assistance pour la prise en charge des économiquement faibles (RAMED) est en cours. Cette réforme des modalités de financement et de production des soins vise à la mise en place d'une couverture médicale universelle, financée par le régime contributif de l'Assurance Maladie Obligatoire et par le Régime d'Assistance Médicale. La Commission européenne accompagne depuis 2001 la mise en place de cette importante réforme par un programme d'appui budgétaire, le « Programme d'Appui à la Réforme de la couverture médicale au Maroc » de 50 M € dont l'objectif est d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre du cadre légal et réglementaire de la couverture médicale, ainsi que la réalisation des travaux techniques préalables indispensables à la mise en cohérence du système de production des soins avec les nouvelles modalités de financement du système.

La Loi n°65-00 portant code de la couverture médicale de base (CMB) a été publiée au bulletin Officiel le 21 novembre 2002. Cette loi met en place un système de couverture médicale de base comprenant (i) un régime d'assurance maladie obligatoire (AMO), fondé sur le système contributif et sur celui de la mutualisation des risques et (ii) un régime d'assistance médicale (RAMED) fondé sur le principe de la solidarité nationale au profit de la population démunie.

Suite à la publication de cette loi le gouvernement du Maroc s'est attelé à la mise en œuvre progressive de la couverture médicale de base. Les décrets d'application pour la mise en œuvre de l'AMO ont été publiés et le démarrage de l'AMO a eu lieu en septembre 2005. Le démarrage du RAMED est conditionné à la finalisation d'importants travaux préparatoires, qui sont en cours et de la qualité desquels dépendra notamment la viabilité financière future du système. Le calendrier de mise en œuvre de la réforme est donc prolongé sur ce volet. Compte tenu de l'importance et l'ambition de la réforme entreprise, principalement sur le volet RAMED, et de la volonté démontrée par le Gouvernement pour la mener à bien, il est proposé de consolider et prolonger l'appui donné, en accompagnant le calendrier du processus de réforme et en y ajoutant une tranche, principalement axée sur la mise en place du RAMED.

b. Objectifs

L'objectif global du programme est l'amélioration de l'état de santé de la population marocaine. L'objectif spécifique est la généralisation progressive de la couverture universelle du risque maladie qui garantit un accès égal à un panier de soins de base.

Le programme porte sur l'appui à l'élaboration et l'application du cadre légal et réglementaire de la réforme du financement du secteur de la santé, ainsi que les mesures permettant l'efficience du système de production de soins.

c. Résultats attendus

A titre indicatif, les résultats attendus à terme sont :

- La consolidation du régime d'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) donnant accès au panier de soins de base dans les secteurs publics et privés, et couvrant progressivement toutes les personnes solvables.
- L'institution du Régime d'Assistance Médicale (RAMED) donnant accès gratuit au panier des soins de base dans le service public.
- La répartition équitable des charges entre l'Etat, les entreprises et les ménages ainsi que la viabilité financière du système.
- L'accessibilité et la qualité des services, grâce à des modalités de conventionnement basées sur des cahiers des charges, des standards de service et qui favorisent la couverture des zones les moins desservies.
- L'Amélioration de la gouvernance du secteur par la redéfinition des compétences, notamment en matière d'élaboration des politiques sanitaires, du financement et de gestion.

Le soutien de la CE contribuera à la réalisation des objectifs du Gouvernement marocain en appuyant les actions à moyen terme en vue de mettre en place la couverture médicale universelle et assurer sa viabilité. Cet appui de la CE est mené en coordination avec d'autres Bailleurs (Etats membres, Banque Mondiale, BAD, etc.)

e. Description succincte du programme

Le programme d'appui porte sur l'encouragement des actions décisives afin d'adapter le système de santé aux objectifs de santé, à l'environnement économique et aux besoins des populations, par la consolidation de régimes d'assurance et d'assistance qui garantissent la couverture médicale universelle. Le programme porte également sur les mesures institutionnelles et gestionnaires visant l'utilisation cohérente des sources et des flux de financements publics et privés, la répartition des rôles entre services centraux et services extérieurs du Ministère de la Santé, ainsi que l'efficacité et l'efficience du système de production de soins.

L'ensemble de la population marocaine bénéficiera de l'amélioration de la qualité et de l'accès aux soins. Les groupes ciblés spécifiquement par le programme sont :

- Les ménages pauvres, qui auront un accès gratuit au panier de soins garanti par la couverture médicale de base.
- Les groupes actuellement non couverts par un régime qui bénéficieront d'une affiliation progressive à la couverture médicale de base moyennant une cotisation économiquement acceptable.

L'approche repose sur le principe d'égalité d'accès à la prise en charge du risque maladie qui vise à réduire les disparités entre zones rurales et zones urbaines. L'affiliation progressive des groupes éligibles à l'AMO d'une part et l'identification selon des critères précis des personnes éligibles au RAMED d'autre part, permettront une meilleure répartition des charges et limiteront les abus d'accès à la gratuité des soins.

f. Maître d'œuvre

Le bénéficiaire du programme sera le Ministère des finances et de la privatisation. La contribution financière de la Commission se fera sous forme d'un appui budgétaire direct non ciblé. Cette contribution se fera en une tranche suite aux évaluations portant sur le degré de mise en œuvre et le respect des critères de performances agréés.

g. Conditions spécifiques

Etant donné son caractère, l'appui communautaire est lié à la poursuite des efforts de la réforme et à la consolidation de toutes ses composantes.

h. Budget /Année d'engagement

40M€ / 2007

3.1.5. Appui sectoriel à la santé

a) Contexte et justification

Malgré les progrès réalisés dans le secteur de la santé, le Maroc présente toujours des indicateurs clés préoccupants, notamment en termes de mortalité/morbidité des groupes les plus vulnérables. Le taux de mortalité infantile est de 40/1000 naissances et le taux de mortalité maternelle est de 227/100.000 naissances. Le Maroc consacre environs 5.5 % du budget général de l'Etat au secteur de la santé (2004). Néanmoins plus de 2/3 des dépenses globales pour la santé sont faits par les ménages eux mêmes, et ¾ de cette dépense sont faits directement en espèces et sans possibilité de remboursement quelconque. Cette situation constitue à la fois un risque d'appauvrissement et une exclusion des soins même de base pour une partie de la population.

Le Maroc doit faire face, dans un contexte de transition économique et démographique, à une transition épidémiologique. Le système de santé est confronté à une double charge de morbidité : d'une part la charge liée aux maladies transmissibles, surtout celles associées aux problèmes de pauvreté et d'autre part une charge constituée par les maladies non transmissibles plus caractéristiques des pays industrialisés.

Un important chantier de réformes a été mis sur pied par le Ministère de la Santé: la décentralisation/déconcentration des services de santé par la mise en place de régions sanitaires, la mise à niveau des hôpitaux dans le cadre de la réforme hospitalière, et enfin la réforme du financement et de la couverture médicale de base (Assurance Maladie Obligatoire – AMO - et Régime d'Assistance Médicale - RAMED).

Le programme proposé s'inscrira dans la continuité de l'appui de la CE au secteur de la santé. Il s'appuiera sur l'expérience acquise par la CE dans l'appui au secteur de la santé au Maroc et notamment les interventions qui se terminent en 2006 et qui ont appuyé avec succès le démarrage de deux des réformes entreprises dans le secteur à savoir la réforme de la couverture médicale de base et la décentralisation. La mise en œuvre du programme sera encadrée par un dialogue sur les objectifs et résultats de la politique sectorielle, une

coordination des bailleurs de fonds par le Gouvernement du Maroc et une implication des autres donateurs les plus importants dans le secteur.

b) Objectifs

L'objectif général est d'améliorer les performances du système de santé marocain en termes quantitatif, qualitatif et d'accessibilité des services de santé, en particulier au bénéfice des groupes les plus vulnérables. L'objectif spécifique est d'accompagner et appuyer l'extension et la généralisation de la réforme (déconcentration) et, par ce biais, l'amélioration de la qualité générale des soins.

c) Résultats attendus

Le principal résultat attendu sera une amélioration quantitative et qualitative de l'accès des populations, en particulier les groupes les plus vulnérables, aux soins de santé (de base, et de deuxième et troisième niveaux).

Les résultats attendus de ce programme seront formalisés dans le détail lors des phases d'identification et de préparation, mais des progrès significatifs sont attendus sur les plans suivants:

- déconcentration des services de santé ;
- allocation des ressources appropriées aux zones et populations défavorisées
- gestion des ressources humaines, y compris la formation ;
- planification et budgétisation stratégiques et opérationnelles ;
- offre de soins (au niveau quantitatif, qualitatif et de l'accessibilité).

d) Description du programme

Ce programme visera à encourager et appuyer la mise en œuvre de la réforme du secteur de la santé, et plus spécifiquement l'important exercice de déconcentration du système. Une attention particulière sera portée à la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infantile (dans le contexte du suivi des ODM). Le programme s'articule en effet avec la nouvelle vision/stratégie du pays en matière de développement social durable (INDH).

Le programme s'articulera autour des principaux axes d'intervention suivants :

- Renforcement des capacités de planification et de gestion des niveaux déconcentrés, appui au processus de programmation/budgétisation au niveau central et déconcentré.
- Révision de la couverture sanitaire, en vue de son extension, et définition d'une stratégie de généralisation de l'accès aux soins, en particulier pour les maladies dites de la pauvreté.
- Créer un cadre de financement des soins de santé qui évolue vers l'inclusion sociale
- Amélioration et rationalisation de la gestion du médicament.
- Implémentation des accords internationaux relatifs à la santé publique, en particulier du règlement sanitaire international et – une fois ratifiée – du Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac

f) Budget indicatif/année d'engagement
50M€ / 2008 et 36M€ / 2010

3.2. PRIORITE GOUVERNANCE / DROITS DE L'HOMME

3.2.1. Appui au Ministère de la Justice

a) Contexte et justification

Depuis l'an 2000 le Maroc s'est lancé dans un ambitieux programme de réforme et modernisation de la Justice. Cette réforme de la Justice constitue une priorité nationale tant du point de vue de la consolidation de l'Etat de droit et de la démocratisation en profondeur de la société que du point de vue du développement économique et social. Les axes de cette réforme reposent sur une série d'actions dont la rationalisation de la gestion de l'administration centrale et des juridictions, l'évaluation des systèmes de formation des magistrats et du personnel judiciaire, le renforcement de l'accès à la justice, l'intégration des sections de la famille dans le système judiciaire marocain, l'humanisation des prisons, la réforme des textes législatifs et réglementaires et la simplification du traitement des procédures judiciaires en cours de réalisation. Ces réformes ont été soutenues par un programme de la CE.

Le Plan d'Action du Maroc pour la mise en œuvre de la Politique de Voisinage contient, dans le chapitre consacré au dialogue politique, une section sur la facilitation de l'accès à la justice et aux droits.

Le programme proposé vient directement en appui à la réalisation des éléments repris dans le Plan d'action. Cet appui visera principalement la réforme du système pénitentiaire et la formation des magistrats, en intégrant et en tenant présent à tout moment les aspects liés au genre et ses implications dans le contexte culturel marocain. Ce programme comprend deux volets distincts.

Budget indicatif / Année d'engagement
20M€ / 2008

A. Modernisation de l'administration pénitentiaire

b). Objectifs

Le projet a pour objectif global l'amélioration de la performance du système pénitentiaire et des conditions de détention, notamment dans ses composantes de formation, de réinsertion et de sauvegarde des droits de détenus.

c) Résultats Attendus

- Les programmes de l'administration pénitentiaire dans l'éducation, la réhabilitation et la réinsertion des détenus sont améliorés ;

- Des mesures juridiques parallèles (peines alternatives) pour mettre fin au phénomène de surpeuplement des prisons sont poursuivies ;
- Les programmes de formation du personnel de l'administration pénitentiaire sont améliorés ;
- Les conditions de détention sont améliorées.

d) Description succincte du programme

Le programme aura une durée de quatre ans.

Activités indicatives :

1) Education, réhabilitation et réinsertion des détenus :

- Equipement des centres de formation professionnelle, de formation artisanale, et du centre de formation agricole ;
- Généralisation de la formation dans les prisons ;
- Mise en place de centres de rééducation pour les mineurs et formation des éducateurs ;
- Activités de renforcement des capacités éducatives et culturelles des jeunes détenus.

2) Amélioration des conditions de détention :

- Mise en place de pavillons pour les personnes âgées, les femmes enceintes et les mineurs au sein des établissements pénitenciers ;
- Mise en place d'unités de désintoxication ;
- Mise en place d'une maison d'arrêt exemplaire.

3) Formation du personnel et modernisation de l'administration pénitentiaire :

- Equipement du centre de formation d'Ifrane ;
- Réforme des programmes de formation du personnel des établissements pénitenciers ;
- Équipement de l'administration pénitentiaire et des établissements pénitenciers en matériel informatique et logiciels.

f) Institution bénéficiaire

Ministère de la Justice

B. Formation du personnel judiciaire (mineurs, famille)

b) Objectifs

Ce volet du programme a pour objectif global l'amélioration de la performance du système judiciaire en renforçant les programmes de formation continue et spécialisée du personnel judiciaire avec une attention particulière à la justice des mineurs et à la justice de la famille. Le programme viendra aussi en appui aux ressources documentaires du Ministère.

c) Résultats attendus

- Les programmes de formation des magistrats et des cadres du secteur de la Justice sont améliorés ;
- Les sections de la Justice de la famille créées après la réforme de la Moudawana sont renforcées ;
- La Justice des mineurs est améliorée ;
- L'administration centrale est dotée de meilleures ressources documentaires.

d) Description succincte du programme

Le programme aura une durée de quatre ans.

Activités indicatives:

1) Formation des magistrats et des cadres :

- Mise en œuvre des nouveaux modules de formation à l'Institut Supérieur de la Magistrature (ISM) pour assurer la mise en œuvre effective de la Moudawana par toutes les juridictions compétentes;
- Actions de formation des magistrats et des cadres de la Justice menées par l'Institut Supérieur de la Magistrature en matière de la Moudawana et du droit international de la famille;
- Formation au profit des avocats stagiaires et des professionnels de droit en matière de la Moudawana et du droit international de la famille;
- Mise en place des magistrats de liaison spécialisés en droit de la famille international ;
- Mise en place d'espaces pédagogiques dédiés aux travaux pratiques (salle informatique, laboratoire de langues, salle d'audience).

2) Appui aux sections de la Justice de la famille :

- Organisation de séminaires sur l'application de la Moudawana aux (a) citoyens et (b) aux citoyens marocains résidant dans les Etats membres ;
- Sessions de formation et de spécialisation au profit des magistrats des sections de la famille de la Moudawana et du droit international de la famille;
- Documentation et communication.

3) Appui à la justice des mineurs :

- Formation des professions juridiques (juges, avocats, médiateurs) dans la justice des mineurs ;
- Equipements et dotation d'un fonds documentaire au profit des intervenants dans la justice des mineurs ;
- Dans le cadre de la lutte contre la violence à l'égard des mineurs, mise en place de centres de protection des mineurs au sein des cours d'appel.

4) Appui à l'Administration Centrale :

- Création et équipement d'un centre de documentation pour le droit international humanitaire et le droit de la famille;
- Création et équipement d'un centre national de documentation judiciaire.

f) Institution bénéficiaire

Ministère de la Justice.

3.2.2. Appui à la mise en œuvre des recommandations de l'Instance Equité

3.2.3. et Réconciliation (IER)

a) Contexte et justification

Au cours des dernières années, la politique de l'Etat marocain dans le domaine des droits de l'homme s'est traduite notamment par la réforme du Code de la famille dans le sens d'une plus grande égalité de l'homme et de la femme et la mise en place de l'Instance Equité et Réconciliation (IER) chargée de clore les dossiers des violations des droits de l'homme dans le passé et réaliser la réconciliation.

Trois missions se rapportant à l'histoire et à la mémoire ont été assignées à l'IER: (i) établir la vérité sur les violations des droits de l'Homme intervenues au Maroc entre 1956 et 1999, afin de satisfaire le droit à la vérité dû aux victimes et à leurs ayants droit ; (ii) expliquer le contexte des dites violations, c'est-à-dire expliciter les causes institutionnelles, socio- économiques, politiques, juridiques et légales qui sont à l'origine de ces violations, en vue de réfléchir sur les garanties de non répétition ; (iii) préserver la mémoire, cette préservation étant considérée comme une des composantes de la réparation mais aussi comme une des modalités d'éducation à la citoyenneté. L'IER a achevé sa mission en novembre 2005 par la remise au Roi du Maroc de son rapport final.

Le Projet proposé répond aux orientations du Plan d'Action Voisinage, et en particulier aux orientations fixées dans le sous-chapitre 'Droits de l'Homme et des libertés fondamentales' du chapitre 2.1 'Dialogue Politique et Réformes'.

b) Objectifs

Contribuer à la mise en œuvre effective des recommandations de l'IER et renforcer ainsi le processus général de transition démocratique au Maroc par l'appui aux institutions destinées à préserver la mémoire et la mise en place de politiques y afférentes.

c) Résultats attendus

- Un Institut marocain d'histoire du temps présent (IMHTP) créé ;
- Une politique moderne sur les archives publiques et privées promue et renforcée ;
- Un Musée national d'histoire créé.

d) Description succincte du programme

Le programme aura une durée de quatre ans. A titre indicatif, les activités prévues sont les suivantes:

1) Appui à la création d'un Institut marocain d'histoire du temps présent (IMHTP).

- La société marocaine a entamé ces dernières années un grand travail de mémoire, relayé par l'Etat et amplifié par les travaux de l'IER. Les matériaux ainsi rassemblés et ceux qui ne sont pas encore accessibles doivent être mis à la disposition des historiens marocains en particulier et des chercheurs en sciences humaines en général, afin qu'ils puissent entamer leur travail d'interprétation et d'analyse. Le programme appuiera la création de la part du Gouvernement d'un Institut marocain d'histoire du temps présent, pluridisciplinaire, doté de moyens financiers et humains. Parallèlement aux programmes d'enseignement et de recherche que le futur IMHTP est appelé à mettre en place, l'Institut pourrait aussi être responsable de la sauvegarde de fond d'archives sur l'histoire politique et sociale du Maroc indépendant (archives politiques, syndicales, associatives, presse et archives de l'IER).

2) Appui à la mise en place d'une politique moderne sur les archives publiques et privées.

- Promouvoir l'adoption d'une loi sur les archives nationales, tant publiques que privées.
- Promouvoir la constitution d'une autorité des archives nationales, chargée notamment d'édicter les règlements et décrets d'application de la loi, de former les personnels nécessaires pour l'inventaire et la conservation et de veiller à l'application de la loi par les différents services publics. Une des premières missions de cette Autorité pourrait être le lancement d'un inventaire national des archives existantes.
- Appui à la sensibilisation des acteurs privés à la nécessité de préserver dans les meilleures conditions leurs fonds d'archives, et mise sur pied de politiques publiques en partenariat avec les acteurs privés (partis, associations, entreprises, syndicats, chambres professionnelles, etc.) de formations et de programmes de préservation d'archives.

3) Appui à la création d'un Musée national d'histoire.

- Le programme appuiera la création d'un Musée national d'histoire, proposant des expositions, et vulgarisant ainsi les progrès de la recherche historique nationale. Ce musée constituerait le pendant auprès du grand public des travaux de l'IMHTP et de l'autorité des archives.

e) Indicateurs de performance

A établir lors de la mission d'identification

f) Institution bénéficiaire

Le Conseil Consultatif des Droits de l'Homme ou autre institution mandatée par l'IER pour la mise en place de ces recommandations

g) Budget indicatif / Année d'engagement

8M€ / 2008

3.3. PRIORITE APPUI INSTITUTIONNEL

3.3.1. Achèvement de la réforme de l'administration publique

a) Contexte et justification

Le Maroc est engagé dans une réforme de grande envergure de l'administration publique, articulée autour de 3 axes, à savoir la gestion budgétaire, la gestion des ressources humaines et la maîtrise de la masse salariale. La Commission accompagne cette réforme majeure par un programme d'appui budgétaire en partenariat avec la Banque mondiale et la Banque Africaine de Développement.

La complexité technique et la sensibilité politique des enjeux font que le contenu et le calendrier de cette réforme évoluent dans le temps. Il s'avère que des mesures sont mises en œuvre plus tard ou plus tôt qu'initialement prévu, alors que d'autres mesures sont modifiées ou remplacées par d'autres. A titre d'exemple, la mesure d'incitation au départ anticipé à la retraite a été réalisée un an plus tard que prévu mais sur une échelle allant bien au-delà des objectifs et des ambitions initiales. Par conséquent, le calendrier de mise en œuvre de la réforme, dont l'achèvement était initialement prévu en 2006, a été prolongé jusqu'à fin 2008. La Banque mondiale et la Banque Africaine de Développement ont déjà adapté leur appui à ce changement de scénario par un nouveau prêt calé sur le nouveau calendrier et sur une nouvelle matrice de mesures. Compte tenu du bon déroulement du programme de la Commission, dont 3 tranches sur 4 ont déjà été déboursées, de l'importance de cette réforme ainsi que des coûts de transition très élevés y associés (1 milliard d'euros pour la retraite anticipée) et du dynamisme réformateur dont le gouvernement fait preuve, il est judicieux d'envisager un complément d'appui de l'UE. Cela permettra d'accompagner le gouvernement Marocain au-delà de la phase de préparation de la réforme vers une phase ultérieure de finalisation et de mise en œuvre effective.

b) Objectifs

L'objectif général est que l'Etat parvienne à un niveau élevé d'efficacité dans la gestion des ressources budgétaire et humaine et que la masse salariale publique soit stabilisée et maîtrisée. Les objectifs spécifiques portent sur la consolidation et le renforcement des axes de la réforme, à savoir :

- Meilleure visibilité des politiques et de leur traduction budgétaire à moyen terme plaçant les décisions d'allocation budgétaire dans une perspective pluriannuelle;
- Responsabilisation des services déconcentrés dans le processus de programmation et d'exécution budgétaire axée sur les résultats et la reddition des comptes
- Amélioration de la performance des ministères par l'introduction de l'audit interne, de l'évaluation et du contrôle de performance

- Achèvement et mise en œuvre du nouveau système de gestion des ressources humaine
- Achèvement et mise en œuvre des nouveaux systèmes de rémunérations, recrutement et mobilité, évaluation et promotion
- Evaluation de l'impact du départ anticipé à la retraite et développement d'un nouveau modèle de prévision de la masse salariale

d) Description du programme

Le Programme prendra la forme d'une mise à jour et d'un approfondissement du paquet des mesures qui font l'objet de l'appui en cours. Les services de la Commission, conjointement avec la Banque mondiale et la Banque Africaine de Développement, mèneront un dialogue approfondi avec les autorités marocaines qui aboutira à la négociation d'une nouvelle matrices des mesures et des indicateurs de performance adaptée à l'évolution de la réforme.

f) Budget/Année d'engagement 20M€ / 2007

3.3.2. Programme d'appui au Plan d'Action (PAPA)

a) Contexte et justification

Dans le cadre du Plan d'Action de la politique de voisinage, le Maroc s'est engagé dans un important effort de rapprochement avec la législation, les normes et les standards de l'Union européenne. Ceci doit lui permettre de tirer parti graduellement des possibilités offertes par la politique de voisinage, notamment la perspective de progresser au-delà des relations existantes vers un degré significatif d'intégration, y compris en offrant au Maroc une participation dans le marché intérieur ainsi que la possibilité de prendre progressivement part aux aspects clé des politiques et des programmes de l'UE. Ceci exigera des efforts importants de la part du Maroc afin de créer les conditions législatives et institutionnelles nécessaires. Cette ambition s'exprime dans la demande du Maroc d'un "statut avancé" avec l'UE qui serait "plus que l'association et moins que l'adhésion".

En outre, le Maroc a, dans le cadre de l'Accord d'association, pris des engagements dans le commerce des services et droit d'établissement, ainsi que dans les domaines liés aux échanges, où des négociations de libéralisation sont en cours. L'ensemble de ces dispositions nécessite une mise à niveau du cadre législatif et réglementaire ainsi que le renforcement des institutions chargées de les mettre en œuvre. Le travail des sous comités – instances créées pour la mise en œuvre de l'Accord d'Association et du Plan d'Action - demandera un suivi intense appuyé par des expertises techniques spécialisées, des études, etc.

Le Maroc a déjà bénéficié, au titre de MEDA, de deux programmes (engagés en 2002 et 2005) soutenant la mise en œuvre de l'Accord d'Association, et qui ont permis notamment le financement de jumelages avec les pays membres de l'UE. Le nouveau programme proposé poursuit et renforce ces programmes.

b) Objectifs

- Rapprochement du cadre législatif et réglementaire avec celui de l'UE et renforcement du cadre institutionnel pour sa mise en œuvre effective dans le cadre de la PEV.
- Soutien à la mise en œuvre de l'ensemble de l'Accord d'association.

c) Résultats attendus

Le programme interviendra selon une approche orientée à la demande. Les résultats concerneront notamment les domaines ayant trait au cadre juridique et réglementaire du commerce ainsi que tout autre domaine qui fait partie du Plan d'Action et à la mise à niveau des règlements du marché intérieur, notamment la législation sur la concurrence, les aides publiques, les normes industrielles, la protection des consommateurs, la protection de l'environnement, la propriété industrielle et intellectuelle, la transparence des marchés publics et, le cas échéant, les services et le droit d'établissement. Les résultats seront définis au cas par cas en fonction du projet objet d'un appui.

d) Description du programme

Le programme s'adressera au secteur public. Les bénéficiaires seront les Ministères et organismes publics concernés par la mise en œuvre de l'Accord d'association et du Plan d'Action. Le coordonnateur sera le Ministère des Affaires étrangères.

Le programme mettra à disposition un fonds opérationnel conçu comme outil pour répondre aux problèmes se posant pendant la mise en œuvre des accords. Le dispositif doit être suffisamment souple pour assurer une mobilisation rapide de l'expertise de qualité. L'appui consistera en une assistance technique à court et moyen terme, des études, des jumelages d'administrations publiques, des formations, une participation à des séminaires, l'organisation de conférences, de l'équipement. Le champ d'application des jumelages pourra couvrir l'ensemble des priorités consignées dans le Plan d'action voisinage.

Un fonds d'étude sera créé à l'intérieur de ce programme afin de fournir l'expertise nécessaire dans les domaines pertinents pour la mise en œuvre des accords et pour le développement de stratégies sectorielles.

e) Indicateurs de performance

A établir lors de la mission d'identification

f) Budget indicatif/année d'engagement

10M€ / 2008 et 10M€ / 2010

3.4. PRIORITE ECONOMIQUE

3.4.1. Secteur Privé: programme de Promotion des Investissements et des Exportations du secteur industriel marocain

a) Contexte et justification

Le Maroc est aujourd'hui confronté à d'importants défis économiques notamment au niveau du taux de croissance et du déséquilibre grandissant de sa balance commerciale. A cet effet, le gouvernement marocain a adopté une nouvelle stratégie industrielle volontariste et ciblée qui repose principalement sur deux piliers:

- o Le développement des métiers mondiaux du Maroc (off shoring, automobile, électronique, agroalimentaire, ...) qui seront les moteurs de croissance à l'export.
- o La modernisation compétitive du tissu industriel existant qui devra permettre de faire face aux importants enjeux sociaux en termes d'emploi et de capital à préserver.

Cette stratégie tient compte de la nécessité d'assurer la préservation d'un environnement macroéconomique stable et de poursuivre le travail à long terme sur des chantiers transversaux structurants pour l'économie, notamment au niveau de l'amélioration de l'environnement des affaires.

Le partenariat Maroc-Union Européenne dans le domaine de la modernisation compétitive du tissu industriel a connu une évolution positive à travers le programme pilote Euro-Maroc Entreprise (MEDA I) suivi par le Programme d'Appui aux Entreprises (MEDA II) qui se terminera en 2008.

En vue d'accompagner la mise en œuvre des nouvelles orientations de la politique industrielle, et de répondre à la problématique croissance-investissement-emploi, il est proposé un Programme de « Promotion des Investissements et des Exportations du secteur industriel marocain ». Ce programme devra s'inscrire dans l'esprit de l'appui à la politique d'entreprise ayant fait l'objet d'une validation conjointe dans le Plan d'Action voisinage ainsi que dans le contexte de la mise en œuvre de la Charte Euro-méditerranéenne pour l'Entreprise.

b) Objectif général

L'objectif général du programme vise à renforcer la compétitivité du secteur industriel et à améliorer l'environnement des affaires au Maroc dans le contexte de la libéralisation des échanges induite par l'Accord d'Association Maroc-UE.

c) Objectifs spécifiques

1. Le renforcement des investissements industriels, résultant de la mise en œuvre de mesures visant l'amélioration du climat des investissements pour les entreprises qui développent leurs activités au Maroc, avec une attention

particulière pour les investissements réalisés au Maroc par la diaspora marocaine.

2. Le renforcement de la compétitivité des entreprises par la promotion de l'innovation
3. L'augmentation des exportations sur le marché communautaire résultant des mesures visant la facilitation des échanges Maroc-UE, en particulier faciliter l'accès au marché pour les produits industriels. Poursuivre l'harmonisation de la législation marocaine sur les produits industriels avec la réglementation et les pratiques internationales et européennes.

d) Résultats attendus

1. ***Le renforcement des investissements industriels*** résultant de la mise en œuvre de mesures visant l'amélioration du climat des investissements pour les entreprises qui développent leurs activités au Maroc. Le programme interviendra selon une approche orientée à la demande. Les résultats concerneront notamment les domaines ayant trait au cadre juridique et réglementaire du commerce ainsi que tout autre domaine qui fait partie du Plan d'Action et à la mise à niveau des règlements du marché intérieur, notamment la législation sur les produits industriels, sur la concurrence, les aides publiques, les normes industrielles, la protection des consommateurs, la propriété industrielle et intellectuelle et la transparence des marchés publics. Les résultats seront définis au cas par cas en fonction du projet objet d'un appui.
 - Les investisseurs sont mieux protégés grâce à la mise en œuvre des réformes permettant le respect des contrats et des droits de propriété ;
 - Les procédures administratives nécessaires à la création, le transfert et la fermeture d'entreprises, l'essor et le transfert technologique sont simplifiées, les règles sont transparentes et appliquées de manière uniforme, les documents sont faciles à comprendre par les utilisateurs, l'administration les met à disposition en ligne, les procédures en matière de respect de contrat sont mises en application, des mesures sont introduites pour vérifier l'impact de nouvelles lois sur les entreprises;
 - L'accès au crédit industriel, notamment pour les PME est amélioré ;
 - Le nombre d'emplois dans le secteur industriel est augmenté ;
 - La contribution du secteur industriel au PIB est améliorée.
 - Les investissements productifs des Marocains résidant à l'étranger (MRE) sont facilités.
2. Le renforcement de la compétitivité des entreprises par la promotion de l'innovation.
 - Mise en place des conditions permettant l'essor d'un marché de services basés sur la connaissance grâce à la protection efficace de la propriété intellectuelle et la mise au point d'instruments financiers et d'incitants fiscaux adéquats ;
 - Meilleur accès des PME aux informations technologiques et économiques par un accès aux réseaux de l'Union européenne qui diffusent ces informations ;
 - Parcs technologiques et pépinières d'entreprises davantage orientés vers les clients ;
 - Participation renforcée des PME aux programmes de coopération européens et internationaux en matière de R&D, innovation, diffusion technologique,

coopération, partage de connaissance et étalonnage des résultats (benchmarking).

3. L'augmentation des exportations sur le marché communautaire résultant des mesures visant la facilitation des échanges Maroc-UE.

- Rapprochement des législations en matière de normes, de réglementations techniques et de l'évaluation de la conformité en particulier pour les produits industriels ;
- Renforcement des institutions en charge de la normalisation, de l'évaluation de la conformité, de la métrologie et de la surveillance du marché, pour qu'elles soient en ligne avec les meilleures pratiques européennes ;
- La coopération avec les entreprises industrielles communautaires est renforcée ;
- La balance commerciale Maroc-UE est améliorée.

e) Description du Programme

Le programme fournira un appui :

- aux projets de développement des **entreprises** relevant des secteurs prioritaires prévus par la nouvelle stratégie industrielle. Au niveau des entreprises, les axes d'intervention du programme peuvent couvrir toutes les actions dont les entreprises sont les maîtres d'œuvre en vue de mettre en œuvre la Charte Euro-méditerranéenne pour l'Entreprise. A titre d'exemples, ces actions peuvent concerner les domaines suivants :
 - 1) Identification et coaching des investisseurs, y compris ceux issus de la diaspora marocaine
 - 2) Etudes de faisabilité / business plans
 - 3) Performances industrielles / innovation / diversification de produits
 - 4) Etudes des marchés européens
 - 5) Identification de partenaires, projets de partenariat et de regroupement d'entreprises
 - 6) Participation aux foires et salons sectoriels
 - 7) Textile / habillement
 - 8) Organisation de formations et d'informations pour la participation dans les programmes cadres de recherche (FP 7) et d'innovation (CIP). Support de points focaux nationaux.
- à l'élaboration et la mise en œuvre par les **autorités marocaines** des réformes pertinentes pour le secteur industriel.

g) Bénéficiaires

Entreprises industrielles privées (inclure les partenariats public-privés), gouvernement du Maroc, services de soutien aux entreprises.

h) Budget indicatif / année d'engagement

20M€ / 2008 et 40M€ / 2009

3.4.2. Formation professionnelle

a) Contexte et justification

La Charte Nationale d'Education et de Formation consacre la formation professionnelle en tant que levier pour la satisfaction des besoins en compétences des entreprises d'une part et pour la promotion de l'emploi des jeunes et l'amélioration de nouvelles perspectives d'emploi des salariés, d'autre part. Dans ce cadre, le Gouvernement du Maroc a élaboré depuis 2000 une stratégie pour le développement du secteur et des résultats encourageants sont à signaler notamment en termes de partenariat stratégique entre entreprises et système de Formation Professionnelle (FP) et de développement de ce système. Cependant, les déperditions et les échecs scolaires encore importants du secteur de l'éducation, la forte demande et le chômage structurel exercent une forte pression sur le système de FP en mettant en évidence l'insuffisance de ses capacités d'accueil. De plus, la qualité de l'offre ne répond pas encore suffisamment aux nécessités du public ciblé en termes d'accès au marché de l'emploi. Au plan qualitatif, malgré les actions en cours, l'offre de la formation professionnelle est encore en large partie résidentielle (80%), alors que la formation par alternance et apprentissage reste largement minoritaire (respectivement 9% et 11%). Au plan quantitatif, un problème de capacité d'accueil du système subsiste. On enregistre, en effet, un écart important au niveau de l'adéquation offre / demande de formation (de l'ordre de 1 à 5).

b) Objectif

Satisfaire les besoins en compétences des entreprises en cohérence d'une part avec les efforts du Maroc pour assurer la croissance, les investissements, la modernisation du secteur privé et l'emploi et d'autre part, avec les autres interventions passées et envisagées dans le cadre de la coopération de l'UE. En outre, le programme pourra également concourir à améliorer la formation des candidats à l'émigration économique, en s'appuyant sur les résultats du projet d'appui à l'ANAPEC.

c) Résultats attendus

- Conclusion et signature de partenariats stratégiques entre centres de FP et entreprises/fédérations professionnelles ;
- Quantification et qualification des besoins en compétences et ressources humaines en entreprises (secteurs porteurs en ligne avec la politique de développement industriel du pays) ainsi que dans les principaux pays de destination des émigrants économiques marocains ;
- Développement et mise à niveau de l'appareil de formation ;
- L'extension de la formation alternée ;
- Le développement de la formation par apprentissage ;
- La mise à niveau et la promotion du secteur de la formation professionnelle privée pour accueillir 80.000 stagiaires en 2010/2011, contre 65.800 en 2004/2005 ;
- La consolidation des mécanismes mis en place pour le développement de la formation en cours d'emploi ;

d) Description du projet

Dans le contexte de la coopération avec le Maroc, la Formation Professionnelle est un axe d'intervention traditionnel depuis les programmes 'Protocoles' jusqu'à MEDA I et MEDA II. La politique de voisinage confirme cette approche et intérêt stratégiques.

Le bilan de l'appui de la CE est globalement positif en termes d'efficience et efficacité et un dialogue structuré de partenariat s'est amorcé et est appelé à se consolider. La logique et les méthodologies d'intervention de la CE ont évolué au cours du temps. Il est maintenant nécessaire de progresser vers un appui sectoriel en dépassant la logique 'projet classique' ad hoc. De concert avec le bénéficiaire, l'appui communautaire devra assurer la cohérence d'ensemble de la stratégie et des besoins financiers du secteur. L'intervention CE visera en priorité:

- Le renforcement de l'implication des entreprises dans le pilotage stratégique et la gestion de l'offre de FP ;
- Le développement de la formation en alternance et en apprentissage ;
- La redynamisation de la formation en cours d'emploi avec une attention particulière à l'alphabétisation fonctionnelle des salariés ;

Ceci implique d'agir sur des éléments structurants, concourant notamment :

- au renforcement et à la systématisation du partenariat entre demande (entreprises et fédérations professionnelles) et offre de formation professionnelle (publique et privée) avec l'adoption ou la mise à jour de conventions cadre stratégiques avec les fédérations professionnelles de secteurs porteurs de l'économie marocaine ;
- à l'adoption d'un cadre juridique approprié pour favoriser l'alphabétisation fonctionnelle des salariés ;
- à l'amélioration de l'efficacité de la coordination entre le pilotage stratégique et la mise en œuvre opérationnelle du système de FP
- au renforcement des mécanismes d'identification des besoins en compétences tant dans les secteurs porteurs de l'économie marocaine couverts par les conventions sus mentionnées (y compris et notamment les secteurs nouveaux visés dans le cadre de la politique industrielle adoptée par le pays) que dans les principaux pays de destination des émigrants économiques marocains;
- à un arrimage flexible et systématique de l'offre de FP aux besoins en compétences de secteurs économiques clés et porteurs d'emploi en cohérence avec la politique industrielle du Maroc tout en rationalisant l'offre de formation professionnelle (quantitative et qualitative) au niveau initial et en cours d'emploi ;
- à l'adéquation de l'offre de FP non formelle (accélérée, en cours de soir etc.) pour faire face à des besoins sociaux plus immédiats notamment dans les bassins d'emploi et les zones particulièrement sensibles du pays;
- à la diffusion de l'approche par compétences et au renforcement du processus d'excellence déjà engagé. Ceci implique :
 - La révision des filières et des niveaux de formation
 - Le recyclage et la formation des formateurs

- La formation de tuteurs de formation en entreprise
- La formation de stagiaires jeunes et adultes
- La re-ingénierie des établissements de FP selon l'APC

Par ailleurs, le programme tiendra compte des recommandations consécutives à l'étude diagnostique portant sur le système de formation professionnelle du Maroc et de la problématique spécifique de l'accès des femmes à la formation professionnelle.

f) Budget indicatif/année d'engagement
50M€ / 2009

3.4.3. Appui au secteur agricole

a) Contexte et justification

La libéralisation des échanges agricoles et la création d'une zone de libre échange à l'horizon 2010 ainsi que les réformes et la mise à niveau à mettre en œuvre par le Maroc dans le domaine agricole demandent une réponse concrète et pragmatique de l'UE. Le secteur agricole, qui occupe 45 % de la population marocaine, fait face à des défis internes et externes qui imposent la mise en place de réformes pour sa mise à niveau et pour remédier aux contraintes qui ralentissent le développement du secteur : rareté de la ressource hydrique, aléas climatiques, inadaptation des politiques de soutien, faible qualification des ressources humaines et inadéquation des structures foncières. L'impact socio-économique sur certaines filières et certaines catégories suite à l'ouverture du marché marocain justifie des actions concrètes et ciblées.

b) Objectifs

L'objectif général est la réalisation des objectifs de la feuille de route de Rabat conformément au programme de 5 ans (adopté lors du sommet de Barcelone de Novembre 2005). Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Identifier et adopter les mesures d'accompagnement permettant les renforcements structurels, institutionnels, juridiques et administratifs nécessaires, facilitant l'accès aux marchés d'exportation ;
- Identifier et adopter des programmes spécifiques de mise à niveau de l'agriculture y compris dans la recherche.
- Identifier et adopter les mesures dans le secteur du développement rural au niveau de la valorisation de la production de qualité (produits du terroir, produits biologiques, indications géographiques, etc..., dans le contexte réglementaire national), susceptibles de diversifier les activités et créer des nouveaux créneaux d'échanges commerciaux rémunérateurs et durables. Ces mesures pourraient inclure la promotion de produits typiquement méditerranéens et destinés à d'autres régions du monde ;
- Identifier et développer les mesures visant à créer le cadre réglementaire pour encourager l'investissement privé.

c) Résultats attendus

Le programme interviendra selon une approche orientée à la demande. Les résultats concerneront notamment les domaines suivants:

- Renforcement des capacités des autorités et institutions chargées de la mise à niveau de l'agriculture marocaine dont la recherche ;
- Renforcement des capacités stratégiques, notamment par rapport au système des statistiques, appui au développement d'analyses et de politiques sectorielles ;
- Renforcement et mise en place d'interprofessions dans les différentes filières ;
- Mesures d'encadrement relatives à la promotion de la qualité des produits: valorisation de la production de produits labélisés, de produits de terroir ;
- Diversification de la production.

d) Description du programme

Le programme s'adressera au secteur public. Les bénéficiaires seront le Ministère de l'Agriculture et organismes publics concernés par la mise en œuvre de l'Accord d'association et du Plan d'Action.

Le programme mettra à disposition un budget conçu comme outil pour répondre aux problèmes se posant pendant la mise à niveau de l'agriculture marocaine et la libéralisation des échanges agricoles notamment sur certaines filières. Le dispositif doit être suffisamment souple pour assurer une mobilisation rapide de l'expertise de qualité. L'appui consistera en une assistance technique à court et moyen terme, des études, des jumelages d'administrations publiques, des formations, une participation à des séminaires, l'organisation de conférences. L'utilisation de TAIEX comme support supplémentaire constitue un atout.

e) Indicateurs de performance

A établir lors de la mission d'identification

f) Budget indicatif/année d'engagement 40M€ / 2010

3.4.4. Extension Projet Rocade

a) Contexte et justification

Les provinces du Nord, soumises à un relief très accidenté, en grande partie causé par la chaîne du Rif longue de 250 kms souffrent d'un isolement vis à vis du reste du pays et de l'absence d'un axe de liaison Est-Ouest direct et fiable. La densité sociale du réseau routier régional est inférieure à la moyenne du pays: 1.4 kms/1000 hab. contre 2.3 au niveau national. Les communications entre les zones côtières sont aussi entravées par le système dominant des pentes, la hauteur des reliefs, la nature des sols, la présence de nombreux oueds taillés dans de profondes vallées.

La population faiblement instruite, surtout les femmes rurales pour lesquelles le taux d'analphabétisme atteint 87.2%, est concentrée dans le Rif central, au cœur des montagnes et dans les centres urbains côtiers. La situation économique de la zone se caractérise par une agriculture traditionnelle peu productive, une industrie embryonnaire et un secteur des services dans lequel l'administration occupe une place importante. La rareté des opportunités dans la région contribue aussi à une forte propension à l'émigration vers l'Europe. Le fort enclavement de l'ensemble du territoire n'est pas propice au développement d'activités économiques plus formelles comme le tourisme par exemple alors que la zone dispose d'un fort potentiel.

Le Gouvernement marocain est conscient de toutes ces difficultés. Depuis 1995, date de création de l'Agence du Nord chargée de la promotion du développement économique dans le Nord, il a inscrit le développement économique de la zone au centre de ses priorités. La réalisation d'une liaison routière permanente et directe entre Tanger et Saïdia (540 kms) est perçue comme un élément déterminant de l'avenir économique de la zone. Elle constituera un axe structurant majeur assurant ainsi une intégration socio-économique de toutes les provinces du Nord. Ce projet correspond à une des priorités de la politique du gouvernement du Maroc, qui est de réduire les disparités existantes en matière de développement socio-économique entre les régions et entre les zones urbaines et les zones rurales.

Ce projet s'inscrit dans la stratégie de coopération entre l'Union Européenne et le Maroc qui vise le renforcement de l'équilibre socio-économique du pays. Cette intervention est conforme aux orientations stratégiques de l'UE, notamment dans le secteur des infrastructures routières pour ce qui est i) de la réduction des disparités entre les régions et entre les aires à vocation rurale et les aires à vocation industrielles et urbaine, ii) du développement de l'organisation professionnelle et de la promotion du secteur de l'industrie des constructions et des transports, iii) du renforcement des systèmes de communication et de transport rural dans les provinces du Nord, et iv) de la recherche de concertation, de complémentarité, voire de cofinancement, avec les autres bailleurs de fonds.

b) Objectifs

L'objectif général du Projet est le développement économique durable et équilibré des provinces du Nord grâce à la réalisation d'un axe routier structurante reliant les provinces de Tétouan, Chefchaouen, Al Hoceima, Nador et Oujda par la côte méditerranéenne.

L'objectif spécifique du projet est de désenclaver des zones côtières des provinces de Chefchaouen et Al Hoceima et favoriser leur intégration à l'espace économique régional et national grâce à la construction des tronçons manquants de l'axe littoral est-ouest.

c) Résultats Attendus

Les résultats attendus du projet sont :

- La réalisation d'une route de bon niveau de service

- L'augmentation du trafic est-ouest de la Rcade ;
- La création de nouvelles activités économiques et d'emplois favorables à la fixation des populations.

d) Indicateurs de Performance

Les indicateurs de vérification des objectifs seront:

- i. le suivi de l'évolution du trafic routier sur l'axe routier à partir des enquêtes périodiques de la Direction des Routes et de la Circulation Routière ;
- ii. le niveau de motorisation, à partir des statistiques provinciales et enquêtes périodiques ou spécifiques de la Direction des Routes et de la Circulation Routière ;
- iii. l'évolution de la consommation de carburants à partir des données des compagnies pétrolières
- iv. la commercialisation de véhicules et des pièces détachées provenant des statistiques de la chambre de commerce ;
- v. la commercialisation des matériaux de construction et intrants technologiques pour l'agriculture irriguée ;
- vi. l'évolution des indicateurs socio-économiques de la zone liés à la condition des femmes, à partir des statistiques provinciales du ministère de la santé et enquêtes spécifiques ;
- vii. la mesure du niveau et des sources de revenu et de consommation des ménages, à partir des rapports économiques provinciaux;

e) Description succincte du programme

Le financement proposé au titre de ce PIN vient en complément du programme 'Rcade méditerranéenne' déjà existant et pour lequel la CE a déjà engagé un montant de 124,48 millions € en 1999.

Le Ministère de l'Équipement et du Transport – Direction des routes et de la Circulation Routière (DRCR) sera l'ordonnateur du Projet.

Un Comité National de Suivi (CNS), regroupant les responsables des départements ministériels concernés et la Commission européenne sera mis en place, afin d'assurer la coordination des interventions dans les provinces. Il sera présidé par le Secrétaire général du Ministère de l'Équipement et du Transport.

Ce programme permettra d'assurer une desserte en profondeur du pays et un désenclavement des populations pour leur permettre d'accéder au reste du réseau. Les routes du programme permettront en effet:

- de mettre en valeur les potentialités touristiques importantes de la zone nord;
- d'assurer les échanges économiques à l'intérieur de la zone et l'intégration économique avec le reste du Royaume.
- d'établir un lien de rapprochement et d'intégration des populations, d'un point de vue culturel, administratif, sanitaire et éducatif, supprimant un important moteur de l'exode rural.

f) Institution bénéficiaire

Le Bénéficiaire est le Gouvernement du Royaume du Maroc représenté par le Ministère de l'Équipement et du Transport..

g) Budget indicatif/année d'engagement
25M€ / 2007

3.4.5. Désenclavement de populations isolées : Infrastructures routières sociales

a) Contexte et justification

Cette action s'inscrit dans le programme national des routes rurales 2005-2010 : l'objectif de désenclavement passerait de 50 à 80% et concerne 15.000 Kms de routes. Outre la participation des collectivités locales et le financement partiel de la BEI, un besoin de financement existe pour les routes dites « sociales » de désenclavement qui concernent 2,5 à 3 millions de personnes.

Le Ministère de l'Équipement et du Transport gère un réseau routier en perpétuel développement et mutation. Ce réseau chiffré à 56.986 Km, dont 35.026 Km de routes revêtues et 21.960 Km non revêtues, est classé en trois catégories :

- Routes Nationales : 11.251 kms de longueur dont 9.806 kms revêtus ;
- Routes Régionales : 10.078 kms dont 8.855 kms revêtus ;
- Routes Provinciales : 35.657 kms dont 16.365 kms revêtus.

Afin de disposer d'un réseau routier qui répond aux impératifs socio-économiques du pays, le Ministère de l'Équipement et du Transport met en œuvre une politique axée sur la sauvegarde du patrimoine routier, l'adaptation du réseau routier à l'évolution du trafic pour réduire les coûts de circulation des véhicules, l'amélioration du niveau de service offert aux usagers ainsi que la sécurité routière et l'extension du réseau routier pour améliorer la desserte du monde rural en particulier celle des zones enclavées.

Pour assurer la sauvegarde du patrimoine, le Ministère de l'Équipement et du Transport poursuit les efforts permettant d'améliorer l'état du réseau routier en réalisant un programme annuel de 1.700 Kms de renforcement et de revêtement de routes ainsi que la construction et la réparation de 50 ouvrages d'art.

Les efforts engagés par le Ministère de l'Équipement et du Transport en matière de maintenance du réseau routier ont permis d'améliorer notablement le pourcentage du réseau routier dans un état bon à acceptable et qui est passé de 53,3 % en 1990 à 65% en 2004. Par ailleurs, le Ministère de l'Équipement et du Transport poursuit les efforts permettant d'adapter le réseau routier à l'évolution du trafic qui évolue à un rythme moyen annuel de 6%(soit un doublement tous les 12 ans) et ce par la réalisation de

l'élargissement d'environ 500 Km/an en vue de réduire les coûts de circulation et assurer la fluidité du trafic. En outre, et pour améliorer la sécurité routière, le Ministère de l'Équipement et du Transport a établi un plan d'actions portant sur le traitement de 45 points noirs par an pour un montant annuel de 50 millions de MAD.

D'autre part, le Ministère de l'Équipement et du Transport a mis en œuvre conjointement avec tous les acteurs concernés un plan stratégique intégré de sécurité routière, regroupant un ensemble de mesures pertinentes et urgentes, qui une fois réalisées permettront de contribuer à renverser la tendance du nombre annuel de tués et de blessés graves qui est actuellement à la hausse.

Le développement rural, l'un des objectifs de la politique de proximité préconisée par le gouvernement, constitue un enjeu réel pour le développement global et nécessite une forte participation de tous les intervenants pour plusieurs considérations se rapportant notamment à l'aménagement équilibré du territoire, au renforcement de la solidarité nationale à travers la réduction des disparités existantes en matière de développement socio-économique entre les régions et entre les zones urbaines et les zones rurales, ainsi qu'à l'amélioration des conditions socio-économiques de la population par la promotion de l'emploi, la lutte contre la pauvreté et la préservation des ressources naturelles.

Dans ce cadre, les infrastructures de base, en particulier celles relatives aux routes de désenclavement, jouent un rôle essentiel dans la stratégie de développement social et économique du monde rural. Les routes rurales facilitent en effet l'accessibilité de la population rurale aux services sociaux de base, garantissent les échanges économiques et valorisent les ressources locales.

Afin de réaliser cette stratégie, le gouvernement a mis en place des programmes de développement rural et les moyens nécessaires pour activer la réalisation des équipements de base en vue de répondre aux besoins urgents de désenclavement dans des délais raisonnables. Les routes constituent une ossature fondamentale pour le développement économique et social des zones desservies tout en permettant une meilleure répartition spatiale des activités productives et en facilitant la création de nouveaux projets.

Ce programme sera réalisé dans le respect des normes environnementales et, dans ce but, une étude d'impact (EIE) sera faite selon les standards internationaux.

b) Objectifs

L'objectif global du projet est de réduire les disparités existantes en matière de développement socio-économique entre les régions et entre les zones urbaines et rurales. Les autres priorités sont l'amélioration des conditions de vie des populations défavorisées, la lutte contre la pauvreté et la valorisation des ressources humaines par un rééquilibrage régional et une meilleure intégration interprovinciale.

Les objectifs spécifiques sont:

- Le développement socio-économique des régions rurales enclavées.

- Le désenclavement des zones rurales.
- Le renforcement de la cohésion nationale par la réduction des disparités régionales.
- L'amélioration de l'environnement socio-économique de la population par la promotion de l'emploi et la réduction de la pauvreté.
- La conservation des ressources naturelles du pays.
- L'augmentation du rythme de réalisation de routes rurales pour permettre que le taux d'accessibilité de la population rurale passe de 54 % en 2005 à 80 % en 2015 ce qui implique une réalisation de 15.500 Kms de routes rurales entre 2005 et 2015 avec un rythme d'environ 1.500 Kms par année.
- Réduire les disparités entre provinces en matière d'accessibilité par route.

c) Résultats attendus

Le programme vise à contribuer au désenclavement des populations rurales et à leur développement socio-économique par la construction, l'aménagement et la maintenance de routes et pistes rurales.

d) Description du programme

Le programme consistera en un appui budgétaire. Les activités principales seront les suivantes:

- Construction d'axes structurants reliant les zones rurales au réseau national
- Réalisation de routes rurales pour désenclaver le milieu rural

Le programme permettra d'assurer les dessertes en profondeur du pays et un désenclavement des populations pour leur permettre d'accéder au reste du réseau. Le programme permettra:

- D'assurer les échanges économiques à l'intérieur des zones et l'intégration économique avec le reste du Royaume.
- D'établir un lien de rapprochement et d'intégration des populations, d'un point de vue culturel, administratif, sanitaire et éducatif, en supprimant un important moteur de l'exode rural.
- De mettre en valeur les potentialités touristiques.

Le coût global de ce programme de désenclavement sera financé selon le montage financier suivant :

- Budget de l'Etat: 40%
- Caisse pour le Financement Routier : 45% moyennant la mobilisation de financements extérieurs,
- Contributions des collectivités locales : 15% dans le cadre de partenariat.

e) Indicateurs de performance

A établir lors de la mission d'identification. Indicateurs possibles :

- Amélioration de l' "Indicateur d'accès rural" (proportion de population rurale vivant moins de 2 Kms d'une piste rurale)

- Augmentation du trafic.

f) Budget indicatif/année d'engagement
25M€ / 2010

3.4.6. Secteur Energie: Appui à la réforme du secteur énergétique au Maroc

a) Contexte et justification

La situation actuelle des prix du pétrole élevés pèse lourdement sur la compétitivité de l'économie marocaine. Cette hausse de prix se répercute dans l'accroissement du budget de l'Etat par le soutien accordé aux prix des produits pétroliers. La facture pétrolière nationale sera presque doublée en 2006 par rapport à 2004. La situation concernant la sécurité des approvisionnements énergétiques reste également préoccupante compte tenu de la faiblesse des ressources énergétiques nationales. Le Maroc dépend presque entièrement des importations d'énergies primaires, dont les deux tiers sont représentés par le charbon.

Soucieux de réduire les effets négatifs de sa dépendance énergétique sur l'économie nationale, le gouvernement marocain s'est lancé depuis une décennie dans un programme de réformes dans le secteur de l'énergie. Les mesures actuellement en préparation au sein du gouvernement couvrent la restructuration progressive du secteur de l'électricité et le développement du secteur gazier marocain (l'introduction du gaz naturel au Maroc a eu lieu en 2005).

Le Maroc est un des pays signataires du Protocole d'Accord pour l'intégration progressive des marchés d'électricité de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie dans le marché intérieur de l'électricité de l'Union européenne (2.12.2003); cette initiative régionale est en cours de développement.

Dans le secteur pétrolier, un projet de mise à niveau d'une des deux raffineries marocaines est en cours et vise à améliorer la qualité des produits pétroliers. En plus, le Ministère de l'Energie et des Mines assure le suivi et la mise en œuvre des dispositions légales en matière de contrôle technique afin d'assurer la sécurité des installations, des personnes et des biens, de maîtrise des risques industriels, d'adoption de spécifications et de normes assurant la qualité des produits et la protection de l'environnement à l'échelle des secteurs de l'énergie et des mines.

A ceci s'ajoute aussi les efforts entrepris pour améliorer l'efficacité énergétique de l'économie marocaine et pour promouvoir l'utilisation des ressources de l'énergie renouvelable. Le potentiel d'économie d'énergie au Maroc, évalué actuellement à plus de 15% de la consommation nationale, devrait être encore plus important à moyen et long terme, compte tenu du développement économique du pays.

Cependant, les réformes entreprises nécessitent une assistance technique afin de garantir une adoption des standards et des normes actuellement en place au sein du marché de l'énergie de l'UE. Cette assistance devrait doter les institutions marocaines d'une capacité administrative nécessaire pour la mise en œuvre de ces normes et standards. L'assistance pourrait intervenir dans les domaines du développement du marché gazier, de l'efficacité énergétique et sources renouvelables de l'énergie, du renforcement de l'observation et de la veille stratégique et de l'amélioration de la qualité des produits pétroliers et du contrôle technique des installations énergétiques.

b) Objectif global

L'objectif global du projet est la mise en place des réformes dans le secteur énergétique marocain, notamment en vue d'une intégration progressive dans les marchés électriques et gaziers Euro-méditerranéens, et l'accroissement de la sécurité et de la sûreté des approvisionnements et la diversification de l'offre énergétique, en particulier par le développement des sources d'énergie renouvelables, et en privilégiant la maîtrise de l'énergie par des mesures d'efficacité énergétique, la qualité des produits et les prévisions de la demande énergétique.

Le projet vise à soutenir les démarches nectarifères afin d'atteindre:

1. le développement du secteur gazier, y compris du cadre législatif et réglementaire nécessaire en prenant en compte celui existant au sein de l'UE et continuer les réformes dans le secteur électrique, en vue d'une intégration progressive des marchés électrique et gazier marocain avec les marchés Euro-méditerranéens ;
2. l'amélioration de la qualité des produits pétroliers et du contrôle technique dans les installations énergétiques;
3. l'amélioration de l'intensité énergétique et l'étalement des énergies renouvelables dans le secteur industriel, des transports et de l'hôtellerie et la promotion de la combustion propre du charbon;
4. et le renforcement de l'observation et de la prospective du secteur de l'énergie.

c) Résultats attendus

1. Le développement du secteur gazier et progression dans la réforme du secteur électrique

- Réalisation d'un programme de formation élaboré pour tous les acteurs concernés du marché du gaz naturel, en vue d'assurer son harmonisation avec le cadre législatif, réglementaire et pratique en vigueur au sein de l'UE ;
- Détermination de la structure organisationnelle du marché du gaz naturel
- Harmonisation des standards et des normes de sécurité ou autres appliqués par l'industrie gazière au Maroc avec ceux qui sont d'application dans l'UE.
- Identification d'éventuelles barrières au commerce avec les pays tiers, et recherche de solutions en vue de surmonter ces difficultés.
- Continuer les réformes dans le secteur électrique en vue d'une intégration progressive avec les marchés Euro-méditerranéens

2. L'efficacité énergétique s'améliore et l'utilisation du potentiel des énergies renouvelables s'améliore

- Une structure dédiée aux actions d'efficacité énergétique et de promotion des énergies renouvelables est mise en place ; ses moyens matériels et humains sont développés ;
- Des mécanismes de financement des actions d'efficacité énergétique et de promotion des énergies renouvelables sont mis en place ;
- Des standards et labels de consommation énergétique sont mis en place.
- Le niveau d'information et le degré de sensibilisation des directeurs et des responsables techniques des entreprises industrielles, de transport et hôtelières sont relevés ainsi que le secteur domestique;
- Un ensemble de techniciens dans les secteurs cibles du programme sont formés dans l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'intégration des énergies renouvelables ;
- Des cursus de formation en efficacité énergétique et énergies renouvelables sont implantés dans des instituts de formation professionnelle.
- Des projets d'efficacité énergétique et d'intégration des énergies renouvelables sont effectivement mis en œuvre et disséminés dans les secteurs cibles du programme;
- Des gains sur la consommation énergétique et des diversification de l'offre au travers des énergies renouvelables sont effectivement enregistrés dans les entreprises concernées des secteurs cibles du programme.

3. Le renforcement de l'observation et de la veille stratégique du secteur de l'énergie.

- Les enquêtes sur les consommations sont réalisées: recueil des données précises sur la consommation énergétique finale ventilée par secteur et par région ;
- L'outil de prévisions et de programmation énergétique est mis en place ;
- Le système de veille stratégique du secteur de l'énergie est mis en place, afin de garantir le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la politique énergétique nationale.

4. L'amélioration de la qualité des produits pétroliers et du contrôle technique des installations énergétiques.

- La législation et la réglementation régissant la sécurité et la sûreté des installations énergétiques sont révisées conformément aux normes et standards de l'UE ; des manuels de contrôle des installations énergétiques sont établis ;
 - Le personnel est qualifié pour réaliser et organiser efficacement les audits de sécurité et de sûreté des installations énergétiques;
- La performance du laboratoire national est améliorée.

d) Description du Programme

Le programme consiste en quatre volets principaux visant les actions dans les domaines de gaz naturel, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité des produits et les prévisions de la demande énergétique. Le programme ainsi complétera les efforts entrepris par le gouvernement marocain dans le cadre des réformes dans le secteur énergétique.

1. Le développement du secteur gazier : L'assistance aux réformes nécessaire dans le secteur du gaz naturel au Maroc dans le but d'un rapprochement avec le cadre législatif, réglementaire et pratique en vigueur au sein de l'UE. Continuer les réformes dans le secteur électrique.

2. Efficacité énergétique et énergies renouvelables : L'assistance technique se concentrera sur trois domaines principaux concernant l'information et la sensibilisation, le soutien technique (par exemple : audits énergétiques, projets de démonstration, étude sur la gestion de la demande d'électricité, étude sur le potentiel d'intégration des énergies renouvelables dans le secteur de la construction ainsi que pour la production d'électricité) et la formation.

3. Renforcement de l'observation et de la veille stratégique du secteur de l'énergie : Le but du renforcement de l'observation et de la veille stratégique du secteur de l'énergie consiste à aligner les statistiques marocaines de l'énergie sur les standards internationaux (AIE, Eurostat) ; mieux cibler les actions de politique énergétique marocaine tout en situant les réformes du secteur dans leur cadre stratégique et étayer les prévisions énergétiques à moyen et long termes.

4. Amélioration de la qualité des produits pétroliers et du contrôle technique des installations énergétiques : Le programme consiste en l'accompagnement du Ministère de l'Energie et des Mines pour réaliser le renforcement du contrôle technique des installations énergétiques y compris la mise à niveau du Laboratoire National de l'Energie et des Mines de Casablanca.

e) Indicateurs de performance

Ils seront établis lors de la mission d'identification

f) Budget indicatif/année d'engagement

40M€ / 2008

3.5. PRIORITE ENVIRONNEMENT

3.5.1. Appui au FODEP

a) Contexte et justification

Le fonds de dépollution industrielle (FODEP) a été mis en place en 1998 par le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement en partenariat avec l'Agence Allemande de coopération financière (KFW) dans le cadre de la coopération maroco-allemande. Il vise l'encouragement des entreprises industrielles et artisanales à réaliser des investissements de dépollution et/ou d'économie de ressources et à introduire la dimension environnementale dans la gestion des unités industrielles et artisanales selon le standard international.

Son objectif est d'assurer le respect de l'environnement et la mise à niveau au standard international de l'activité industrielle nationale, par l'incitation à l'investissement dans le domaine de la protection de l'environnement. Son programme d'action vise l'économie dans l'utilisation des ressources naturelles et la réduction des émissions industrielles liquides, solides et gazeuses. Sa gestion est assurée sur le plan technique par le Ministère de l'Aménagement du Territoire de l'Eau et de l'Environnement et sur le plan financier par la Caisse Centrale de Garantie en relation avec le système bancaire pour l'octroi de prêts. Les bénéficiaires sont les unités polluantes dont le total bilan est inférieur à 40 M€. Sont éligibles les projets de traitement des eaux usées, de traitement des émissions gazeuses, de traitement de déchets solides, d'économies de ressources notamment l'eau et l'énergie et de modification des procès de production ou de traitement et d'introduction de technologies propres.

L'intervention du FODEP combine la subvention à hauteur de 20% à 40% selon la nature de l'action de dépollution, l'autofinancement à hauteur de 20% et le crédit bancaire pour le reste. 50 projets ont été agréés depuis sa création représentant un montant de 25 millions d'euros.

Les besoins en financement identifiés pour la période 2007-2008 sont estimés à 25 millions d'euros ; ils concernent à plus de 80% la dépollution des eaux du bassin du Sebou. Etendus à la période 2007-2010, ils seraient de 50 millions d'euros dont la subvention représenterait 20 millions.

L'intervention du FODEP visant les émissions industrielles complètera l'action communautaire dans le domaine de l'assainissement et de l'épuration des eaux usées domestiques dans le bassin du Sebou.

b) Objectifs

L'objectif général du projet est la protection de l'environnement notamment les ressources en eau du Bassin du Sebou.

Les objectifs spécifiques du projet sont (i) la réduction de la pollution des rejets d'eaux usées industrielles (ii) la réduction des émissions industrielles solides et gazeuses (iii) la protection de ressources naturelles et (iv) l'amélioration des performances des unités industrielles et artisanales.

c) Résultats attendus

1. rejets d'eaux usées traités
2. émissions industrielles réduites
3. procès de production modifiés
4. qualité des ressources en eau préservée
5. qualité de l'air améliorée
6. santé des populations préservée
7. environnement de travail dans les usines amélioré
8. performance des unités industrielles et artisanales améliorée

d) Description du programme

Le financement communautaire vise à contribuer à la mise en œuvre d'actions de protection de l'environnement y compris dans la recherche scientifique et technique et de l'utilisation à échelle réelle des solutions innovatrices, résultats de la recherche. . Le projet se fera sous forme d'appui aux ressources financières du FODEP synergie avec des ressources mises à disposition par la KFW. Le bénéficiaire du financement communautaire est le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement.

e) Indicateurs de performance

- Nombre de dossiers instruits par le FODEP et d'aides accordées ;
- Montant des investissements de dépollution ;
- Résultats de dépollution obtenus et soutenus dans le moyen terme;
- Développement des technologies propres ;
- Nombre d'entreprises qui utilisent, sans l'appui financier du FODEP, les technologies propres développées par les entreprises ayant reçu cet appui.
- Qualité de l'air et des eaux améliorée.

f) Conditions spécifiques

Les conditions spéciales de mise en œuvre du présent projet sont :

- Poursuite de l'effort de soutien au FODEP.
- Poursuite par le Gouvernement de l'action de sensibilisation des unités industrielles à la protection de l'environnement.
- Consolidation de la coopération du MATEE avec le Centre marocain de production propre (CMPP), émanation de la Confédération Générale des Entreprises Marocaines (GCEM). Formalisation de la coopération MATEE - Agences de Bassins - Municipalités et ONEP.
- Renforcement des capacités de gestion du FODEP.

g) Budget / année d'engagement
15M€ / 2008

3.5.2. Assainissement des eaux

a) Contexte et justification

Les ressources globales du pays sont aujourd'hui mobilisées à près de 90% utilisées pour 80% en irrigation et pour 20% pour les autres usages : industriels touristiques et domestiques.

Alors que l'augmentation de l'offre par le biais des barrages tend vers ses limites, la demande faiblement maîtrisée continue de croître. Les projections de l'offre et de la demande font apparaître que le taux de ressources en eau par habitant avoisinera dans une

quinzaine d'années le seuil de pénurie d'eau de 750 m³/hab./an et que 35% de la population vivront au-dessous du seuil de la "pénurie absolue" de 500 m³/hab./an.

La raréfaction de la ressource se conjugue avec l'accentuation de la pollution des eaux, notamment les eaux de surface : seulement 5% des effluents urbains sont traités. Le coût de la dégradation des ressources en eau au Maroc est estimé à 1 milliard € par an soit un équivalent de plus de 3% du PIB.

L'effet concomitant de la raréfaction des ressources en eau et de leur pollution constitue une menace sérieuse pour une utilisation économique durable des ressources en eau.

La loi sur l'eau promulguée en 1995 a donné le point de départ à une large réforme du secteur rendue incontournable par les défis auxquels le secteur se trouve confronté.

Prolongeant les efforts de coopération antérieurs (EM/CE), les appuis à la réforme à travers la FAS eau appuyés par la Commission européenne, la Banque Africaine de développement et la Banque Mondiale ont permis la mise en place des arrangements institutionnels essentiels pour le développement du secteur. En ce qui concerne l'assainissement, les efforts conjugués des EM (principalement l'Allemagne et la France) et de la Commission ont contribué à créer les conditions propices à l'investissement dans ce secteur.

Les mesures de réforme adoptées concernent la mise en place d'une gestion intégrée des ressources en eau à travers les Agences de Bassins, la régulation tarifaire des usages de l'eau, la rationalisation des investissements de l'Etat et la maîtrise des impacts des rejets urbains et industriels sur l'environnement.

Dans le prolongement de la FAS, le Gouvernement a adopté le Plan national d'assainissement (PNA) comme programme d'action prioritaire dans le secteur de l'eau et l'Union européenne a consacré 30 millions d'euros au titre du PFN 2006 pour le financement d'une première tranche du Plan. Le projet inscrit au PIN 2007-2010 constitue la deuxième tranche d'appui à la mise en œuvre du Plan national d'assainissement.

b) Objectifs

L'objectif général du projet est l'amélioration de la gestion économique et environnementale des ressources en eau.

Les objectifs spécifiques du projet sont (i) développer l'assainissement urbain notamment sa composante épuration et privilégier des solutions innovatrices adaptées au contexte socio-économique et au milieu. (ii) améliorer l'environnement urbain et (iii) contribuer à la préservation des ressources en eau.

c) Résultats attendus

1. Stations d'épuration des eaux usées construites ;
2. Collecteurs d'assainissement réalisés ;
3. Circuits de redevances de pollution opérationnels ;
4. Rôle des Agences dans l'incitation à la dépollution confirmé ;
5. Réflexion sur les relations contractuelles entre la collectivité locale bénéficiaire,

maître d'ouvrage des projets d'assainissement, les ABH et les opérateurs d'assainissement ;

6. Environnement urbain amélioré;
7. Qualité des ressources en eau préservée ;
8. Réforme du secteur consolidée.

d) Description du programme

Le financement communautaire vise à contribuer à la mise en œuvre d'actions :

1. de réalisation d'un programme d'assainissement et d'épuration des eaux usées avec une attention particulière à l'utilisation des résultats de la recherche et à la mise en œuvre de solutions innovatrices adaptées au contexte socio-économique et au milieu.
2. d'assistance technique à sa mise en œuvre;
3. d'assistance technique aux institutions chargées de la gestion de l'eau.

Il se fera sous forme d'aide non remboursable. Le projet se fera en concertation et complémentarité, avec l'intervention du Gouvernement comme bailleur de fonds. La contribution du Gouvernement au projet devra être au moins comparable à la contribution communautaire. Le bénéficiaire du financement communautaire est le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement.

e) Indicateurs de performance

- conventions conclues entre les Agences de Bassins, les agents pollueurs/municipalités et le maître d'œuvre
- Systèmes et circuits de redevance de pollution maîtrisés.
- opérations de réalisation de stations d'épuration et de réseaux d'assainissement
- qualité des eaux usées rejetées améliorée.
- Politique d'incitation à la dépollution mise en œuvre.
- mise en place de la redevance pollution
- amélioration de l'efficacité des institutions du secteur
- amélioration du financement du secteur
- Consolidation de la réforme du secteur

f) Conditions spécifiques

Les conditions spéciales de mise en œuvre du présent projet sont :

En matière **d'assainissement** :

- La méthodologie et les niveaux de tarification de l'assainissement sont formalisés
- Poursuite de l'effort d'investissement du Gouvernement du Maroc pour le programme national d'assainissement

- Formalisation de la coopération MATEE - Agences de Bassins - Municipalités et ONEP.
- Développement des compétences en termes de conception, de réalisation et de gestion des stations d'épuration des eaux usées.
- Recherche de l'équilibre entre effet coercitif de la redevance de pollution et effet incitatif de l'aide financière

g) Budget/ Année d'engagement
35M€ / 2009

TABLEAU DES ENGAGEMENTS PIN 2007/2010

<i>PRIORITE STRATEGIQUE / PROGRAMME</i>	<i>Référence au plan d'action</i>	<i>M€</i>	<i>ENGAGEMENT</i>				<i>% M€</i>
			2007	2008	2009	2010	
<u>Volet Social</u> 1. INDH 2. Education. Alphabétisation 3. Education 4. Appui Assurance Maladie 5. Santé	Point 2.6	60 17 93 40 86	60 17 40	 50	39	54 36	
Total		296					45,26%
<u>Volet Gouvernance</u> <u>Droits de l'Homme</u> 1. Appui au Ministère de la Justice 2. Droits de l'Homme	Point 2.1 et 2.4	20 8	 8	20 8			
Total		28					4,28%
<u>Volet Appui Institutionnel</u> 1. Réforme Admin Publique(2) 2. PAPA	Point 2.3	20 20	20	10		10	
Total		40					6,12%
<u>Volet Economique</u> 1. Secteur Privé 2. Formation Professionnelle 3. Secteur agricole 4. Projet Rocade 5. Désenclavement zones isolées 6. Secteur Energie	Point 2.2	60 50 40 25 25 40	 25	20 40	40 50	40 25	
Total		240					36,70%
<u>Volet Environnement</u> 1. FODEP 2. Assainissement des eaux	Point 2.5	15 35	 15	15	35		
Total		50					7,65%
TOTAL PROGRAMME 2007/2010		654	162	163	164	165	100,00%